

Pôle

	Assurance	
	Banque	
	Épargne	

Rapport d'activité

2018

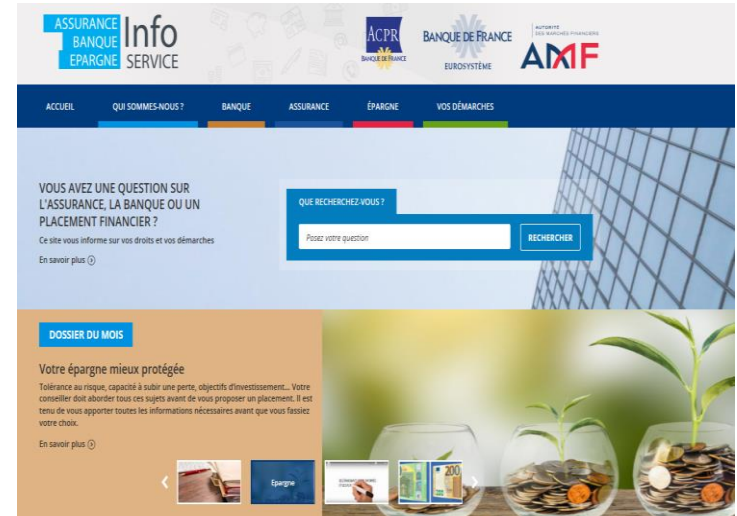
Conférence de presse du 18 juin 2019



1. ABEIS : un point d'entrée unique

□ Le site internet

- **Refonte complète** fin 2017 : moteur de recherche totalement rénové, arborescence simplifiée et optimisée afin de faciliter la navigation.
- **Bilan très positif un an après la refonte** : plus de 750 000 visiteurs ont consulté le site au moins une fois en 2018 (+14% par rapport à 2017)
- En 2018 : 12 nouveaux dossiers et 5 nouvelles vidéos



□ Les appels sur la plateforme

- **Banque** (85% des appels) : surendettement, droit au compte, accès aux fichiers bancaires
- **Assurance** : contrats automobile et habitation, assurance emprunteur
- **Bourse et placements** : investissement sur les sites de crypto-actifs

2. Les enseignements de la veille et des contrôles coordonnés

□ Les contrôles coordonnés

- Échanges d'informations et coordination sur les contrôles relatifs aux intermédiaires ayant un double statut (43 contrôles en 2018)
- Dans le contexte de mise en place des nouveaux textes européens, une clé de voute commune : **le devoir de conseil**
- Les principaux écueils relevés lors des contrôles sont relatifs :
 - Au recueil des connaissances et de l'expérience du client
 - Au recueil de la situation financière et des objectifs d'investissement
 - À la formalisation et de traçabilité du conseil
 - À la vente à distance de produits financiers et assurantiels



2. Les enseignements de la veille et des contrôles coordonnés

□ La veille sur la publicité

- Réorientation des politiques commerciales **en faveur des unités de compte**
 - Le client doit pouvoir identifier immédiatement le risque de perte en capital via une présentation équilibrée des messages
- Forte augmentation de la publicité sur :
 - La finance durable
 - Les crypto-actifs



3. La lutte contre les arnaques



- Près de **150 noms** ajoutés aux 4 [listes noires](#) sur les biens divers, les options binaires, le Forex, et les offres de crédit/livrets/paiements.
- Création en juillet 2018 d'une **cinquième liste noire** recensant les sites proposant des produits dérivés sur crypto-actifs sans respecter la réglementation
- Au total, plus de **750 noms** de sites ou d'acteurs frauduleux ou douteux sont recensés sur ces listes.



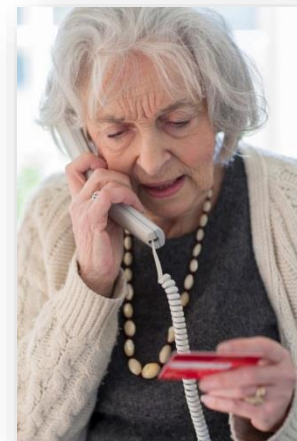
4. Les travaux sur l'auto-placement de titres



- Le Pôle commun poursuit ses travaux sur **l'auto-placement d'instruments de fonds propres ou de dette** par les acteurs financiers auprès de leur clientèle de détail, de manière directe ou via des OPC ou des contrats d'assurance vie :
 - 2018 : **enquête quantitative et qualitative** auprès des établissements concernés, portant sur les encours et sur les modalités d'encadrement des actes de commercialisation
 - 2019 : analyse des réponses et présentation des enseignements à la Place

5. Les clientèles vulnérables

□ La commercialisation de produits financiers aux personnes âgées vulnérables



Travaux sur l'identification de bonnes pratiques de commercialisation vis-à-vis de cette clientèle, en coordination avec le secteur financier :

- 2018 : Publication du [document de réflexion du Pôle commun](#) et ouverture de la **consultation publique**
 - Des réponses instructives : publication de la synthèse des réponses courant juin sur les sites de l'ACPR et de l'AMF.
- 2019 : Lancement d'un **groupe de travail de Place** chargé de réfléchir de façon opérationnelle aux axes d'amélioration possibles, sur plusieurs axes-clés de la commercialisation